

**GROUPE DE TRAVAIL
FORMATION INITIALE RÉNOVÉE DES AAPFiP STAGIAIRES
- 19 février 2020 -**

**Contenu pédagogique de la formation initiale renouvelée des
agents administratifs principaux des finances publiques
stagiaires**

La formation initiale renouvelée des agents administratifs principaux des finances publiques stagiaires, telle qu'évoquée dans la fiche n°1, sera notamment constituée d'une phase de formation en établissement d'une durée de deux mois et demi. Cette phase de la formation est divisée en deux temps, comme précisé ci-après.

I - Une formation sur un socle commun de connaissances et de compétences, de 206 heures, de mi-mai à juillet 2020

Le tableau, ci-après, détaille le volume horaire de chacun des modules qui seront dispensés en établissement.

Présentation de la DGFiP et de ses missions		18,5
Comptabilité générale		36
Finances publiques	Finances de l'État	42,5
	Finances locales	10,5
Transverse	Fdtx juridiques	19,5
	RH Communication Positionnement Relations usagers	31,5
	Numérique	2
	Bureautique et poste de travail	12
	Recherche documentaire – rédaction administrative	13,5
Recouvrement		20
TOTAL		206

Le socle a pour objectifs principaux de :

- ✓ permettre aux stagiaires d'avoir une connaissance globale de leur environnement professionnel, des missions et de l'organisation des ministères économiques et financiers ;
- ✓ leur donner une « formation de base » commune leur permettant d'acquérir les fondamentaux et les compétences nécessaires à l'exercice de leurs futures fonctions au sein de la Direction générale des Finances publiques.

À l'exception des contenus relatifs au positionnement, la formation reprendra le contenu du socle de la formation initiale renouvelée des contrôleurs stagiaires.

Un groupe de travail associant les équipes pédagogiques des établissements de l'ENFiP est chargé de la rédaction du contenu de la formation.

II - Une pré-spécialisation, d'une durée de 24 heures environ, fin juillet 2020

L'objectif des trois pré-spécialisations « gestion publique », « fiscalité des particuliers » et « fiscalité des professionnels » est de renforcer la professionnalisation de la formation des agents qui rejoindront leur poste en août.

Des parcours d'adaptation aux premiers métiers seront proposés aux AAPFiP stagiaires, à l'automne 2020, avec des retours en établissement de formation de l'ENFiP ou dans les centres interrégionaux de formation ou leurs antennes régionales, destinés à leur permettre de mieux appréhender leurs futures fonctions.

Des groupes de travail associant les équipes pédagogiques des établissements de l'ENFiP sont chargés de la rédaction du contenu de la formation et construisent actuellement les référentiels de formation.

Des formations complémentaires seront proposées après titularisation, dans le cadre de cette adaptation au premier métier.